

RAPPEL SUR LES CONSIGNES DE PRESENTATION DES DECHETS

Pour les foyers collectés individuellement :

- Vos déchets doivent être présentés dans des conteneurs conformes la veille au soir du jour de passage en bord de voie publique. En effet, les véhicules de collecte n'ont pas d'heure fixe pour passer et peuvent les changer en fonction de divers aléas : panne, travaux...
- Il est important de respecter le code couleur des conteneurs couvercle jaune pour les emballages et autres couleurs pour les ordures ménagères (gris, vert, orange...). En cas, de non-respect les conteneurs ne seront pas vidés.
- Les conteneurs pour les emballages recyclables sont mis gracieusement à votre disposition par la CCBA mais reste sa propriété. Vous ne pouvez pas le peindre ou le détérioré de manière volontaire. Le cas échéant, nous procéderons à son retrait sans remplacement.
- Les petits conteneurs jaunes sans roulette ne sont pas destinés au ramassage mais uniquement au transport de vos emballages de la cuisine jusque dans le conteneur à roulette. Ces petits conteneurs ne sont pas collectés lorsqu'ils sont présentés.
- Vous devez assurer le nettoyage régulier de vos conteneurs.
- Vos conteneurs doivent être rentrés le plus rapidement possible après la collecte. En effet, les bacs présents en permanence sur la voie publique obligent les agents de collecte à s'arrêter systématiquement même s'ils ne sont pas pleins.
- Les cartons doivent être apportés à la déchetterie.

Pour les foyers collectés en regroupement :

- Vos déchets ménagers doivent être déposés dans des sacs fermés dans les conteneurs mis à votre disposition.
- Les emballages recyclables doivent être vidés avant de les déposer dans les conteneurs à couvercle jaune.
- Les dépôts en dehors des récipients réglementaires sont interdit et passible d'une amende de 68€.
- Les cartons doivent être apportés en déchetterie. Il est interdit de les déposer dans les conteneurs ou à même le sol.